



Entre les soussignés :

1) Organisme de formation : **Formation Continue des Ostéopathes Professionnels (FCOP)**

N° Siret : **502 288 582 00021**

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° : **82 74 02592 74** auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

2) Nom

Prénom

adresse du co-contractant ci-après désigné le stagiaire

Profession :

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application des **articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du Travail.**

Article I Objet :

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

Article II Nature et caractéristique des actions de formation :

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail.

Elle a pour objectif :

Sa durée est fixée à : **2,5 jours**

Programme de la formation : (en annexe)

Sanction remise au stagiaire à l'issue de la formation : Attestation de stage certifiant **20 heures** de formation continue dans le but des actions d'acquisition, d'entretien et de perfectionnement des connaissances

Article III Niveau de connaissances préalables nécessaire :

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissances suivant :

- attestation d'autorisation d'exercice permettant d'exercer l'ostéopathie dans le respect des dispositions du décret n° 2007-435 du 25 mars 2007
- d'être en possession d'un numéro ADELI autorisant l'exercice de l'ostéopathie
- Titulaire d'un doctorat en médecine et d'un diplôme d'ostéopathie délivré par une école ou un institut agréé.



Article IV Organisation de l'action de formation

- L'action de formation aura lieu :
- Elle est organisée pour un effectif de 30 stagiaires.
- Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes : voir annexe programme de formation
- Les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont :
.....

Article V Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un **délai de 10 jours** pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article VI Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à : **500 euros**.

Le stagiaire s'engage à payer la prestation selon les modalités de paiement suivantes :

- Après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 150 euros.
(Cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix acquitté par le stagiaire).
- Le paiement du solde se fera le (1^{er} jour du stage)

Article VII Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Paiement des heures réellement suivies selon règle du prorata temporis
- Versement à titre de dédommagement pour les heures non suivies du fait du stagiaire : Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de **force majeure** dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Article VIII Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à le / /

Pour le stagiaire
(nom et prénom du stagiaire)

Pour l'organisme de formation
(nom et qualité du signataire)